

La Seine-et-Marne poursuit son action pour une mobilité propre et décarbonée, avec la 3^{ème} édition de la rencontre du Club CapBioGNV77

Dans le cadre de la politique CapMétha77 initiée par le Département de Seine-et-Marne, le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), GRDF et GRTgaz et le Département ont lancé en 2022, avec l'appui de la CCI77, un dispositif unique en Ile-de-France : le Club CapBioGNV77. La troisième édition a eu lieu ce lundi 1^{er} juillet au Châtelet-en-Brie. Il a été question notamment des dernières évolutions réglementaires pouvant jouer un rôle sur le développement de la filière, du rôle du collectif CapBioGNV77 et comment il a accompagné les acteurs locaux en 2023 et les perspectives 2024.

La stratégie CapBioGNV77, mise en place en 2022, vise à faciliter l'émergence de stations d'avitaillement publiques de bioGNV sur tout le territoire seine-et-marnais et à accompagner la mutation des flottes captives des acteurs publics et privés pour une mobilité décarbonée et moins polluante. Cette stratégie vient appuyer le Schéma directeur réalisé en 2021 qui définit, pour la Seine-et-Marne, un maillage de 30 stations publiques d'avitaillement en bioGNV d'ici 2035. Des outils ont été déployés en 2022 et notamment l'animation d'un réseau d'acteurs, le Club CapBioGNV77. Ainsi des communes, des EPCI, des entreprises du BTP, du transport de marchandises et de personnes, de la distribution, des constructeurs de stations, des concessionnaires et des producteurs de biométhane se sont rencontrés en 2022, 2023 et ce lundi 1^{er} juillet autour d'un même intérêt : le bioGNV.

Le bioGNV répond aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux auxquels les entreprises sont aujourd'hui confrontées. Un véhicule au bioGNV permet de réduire de 80% les émissions de CO₂, de 95% les émissions de particules fines et de 50% les oxydes d'azote (NO_x) par rapport à un véhicule diesel de norme Euro VI. Le bioGNV est estampillé de la vignette Crit'air 1, lui permettant de circuler sans aucune restriction à l'intérieur des zones à faibles émissions (ZFE_m). Il dispose de la même autonomie qu'un véhicule thermique classique.

Depuis le 1^{er} juin 2021, les véhicules non classés ou possédant une vignette Crit'Air 4 ou 5 sont soumis à des restrictions de circulation sur l'ensemble du territoire délimité par l'autoroute A86 (A86 exclue). La déclinaison va se poursuivre avec, au 1^{er} janvier 2025, les véhicules avec les vignettes Crit'Air 3 et d'ici 2030 ceux avec les vignettes Crit'Air 2. Par ailleurs, cette ZFE_m sera amenée à s'élargir dans les années à venir aux secteurs les plus denses de la grande couronne. Des objectifs de réduction d'énergie primaire fossile et d'incorporation d'énergie renouvelable dans le mix énergétique sont également fixés dans différents textes de loi.

Le bioGNV, issu de la méthanisation, est un carburant de substitution au diesel ou à l'essence et constitue une réponse pour répondre à ces enjeux. Il permet aux entreprises seine-et-marnaises de maintenir leur activité au sein de la ZFE_m, et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air. En

outre, il s'appuie sur une production locale de gaz verts, la Seine-et-Marne étant le premier département français dans ce domaine.

« En optant pour le Bio GNV, nous contribuons activement à la réduction des émissions de CO₂, des particules fines et des polluants atmosphériques. Nous agissons en faveur de la qualité de l'air que nous respirons, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique. Nous prenons ainsi notre part de responsabilité dans la construction d'un avenir plus propre et plus durable pour les générations futures », déclare Béatrice Rucheton, vice-présidente en charge de l'environnement.

À propos de CapMétha77 : Pour soutenir le développement de la filière méthanisation en Seine-et-Marne, la Charte CapMétha77 fédère et engage 9 partenaires sur deux grands objectifs : couvrir 75% des besoins résidentiels en gaz d'ici 2030 avec un gaz 100% renouvelable produit localement, soit une production de 2500 GWh/an et contribuer à une mobilité décarbonée avec le bioGaz Naturel Véhicule. Pour atteindre ces deux objectifs, les signataires s'engagent à œuvrer à l'établissement d'une filière durable tenant compte des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques.

Contacts presse Département :

Anne-Laure Boinnard – 01.64.87.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr

Pauline Maingre – 01.64.14.60.42 – pauline.maingre@departement77.fr

Contact presse GRTgaz : Toria El Farouk – 07 86 05 34 27 – toria.el-farouk@grtgaz.com

Contact presse GRDF Ile-de-France : emeline.veillet@grdf.fr – 06 83 78 27 06

Contact presse CCI Seine-et-Marne : Evelyne Dulac – evelyne.dulac@seineetmarne.cci.fr – 06 32 25 60 33

Contact presse SDESM : Nicolas Denans, – 01 82 79 00 53 – nicolas.denans@sdesm.fr



CCI SEINE-ET-MARNE